

2017-2810  
2017-07-07

# **BULAB 6191**

MICROBICIDE LIQUIDE

## SOLUTION

UN MICROBIOCIDE UTILISÉ POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES, Y COMPRIS LES MYXOBACTÉRIES, LES BACTÉRIES SULFATORÉDUCTRICES, LES CHAMPIGNONS, LES LEVURES ET LES ALGUES. POUR UTILISATION DANS LES PAPETERIES ET LES SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS POUR PAPETERIES, LES PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON, LES ENDUITS À BASE D'EAU POUR PAPIER ET CARTON, LES LAVEURS D'AIR ET SYSTÈMES INDUSTRIELS D'ÉPURATION, LES SYSTÈMES D'EAU DE SERVICE ET LES SYSTÈMES AUXILIAIRES, LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT DE L'EAU PAR RECIRCULATION ET LES SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS DONT CEUX À MEMBRANE NON MÉDICALE PAR OSMOSE INVERSE, LES SYSTÈMES DE TRANSFERT DE LA CHALEUR, ET LES SYSTÈMES D'EAUX USÉES, Y COMPRIS LES BOUES D'ÉPURATION ET LES BASSINS DE RÉTENTION ET DANS LE FORAGE DES PUIITS DE PÉTROLE, LES DIFFÉRENTS PROCÉDÉS EN CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES SYSTÈMES D'EAU EN CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ, LES CHAMPS ET L'ÉQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE DE GAZ TELS QUE LES FOSSES DE STORAGE D'EAU D'INJECTION DE VAPEUR, EAU DE CRUE, EAU D'INJECTION, EAU D'ÉTANG DE RETENUE, EAU DE PUISARD, RÉSERVOIRS D'EAU ET DE COMBUSTIBLE ET TOUT SYSTÈME DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS EN CIRCUIT FERMÉ POUR RAFFINERIES ET CHAMPS DE PÉTROLE.

**No D'HOMOLOGATION: 32785**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARANTIE:** Glutaraldéhyde ..... 15.0 %

**COMMERCIAL**

**DANGER**



**CORROSIF**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Contenu net: 208 L - Fabriqué aux États-Unis

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:** Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou autres plans d'eau.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Laboratoires Buckman du Canada, Ltée.**

351, rue Joseph-Carrier  
Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 5V5  
450-424-4404

**EN CAS D'URGENCE** mettant en danger la vie ou la propriété impliquant ce produit, appeler à frais virés au: **1-450-424-4404**

**PRÉCAUTIONS DANGERS POUR LES HUMAINS  
DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Irrite la peau. Nocif par inhalation. Nocif par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes et des signes d'asthme chez les personnes hypersensibles. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer. Porter un écran facial, une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

**PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne est entièrement alerte et coopérative, lui faire rincer la bouche à grande eau. En cas d'ingestion, faire boire 120 à 240 mL (4 à 8 onces) d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit ou si elle éprouve une détresse respiratoire, une altération de l'état mental, des nausées, ne pas tenter de rincer la bouche.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer immédiatement et de façon continue avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter la FTSS et si disponible, emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on contacte un centre anti-poison ou un médecin ou lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

**ENTREPOSAGE ET MANIPULATION:** Afin d'éviter toute contamination, ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Les solutions de Bulab 6191 Microbicide Liquide sont incompatibles avec un bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et manipuler ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -6,5° C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour l'entreposage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27° C. Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable. Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON est approprié. Manipuler ce produit dans un endroit bien aéré. Si les vapeurs irritent le nez ou les yeux, une ventilation ou une protection spéciale (un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé par MSHA/NIOSH et muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques) peut être requise. Le produit sous sa forme non diluée ne doit pas être utilisé en tant que traitement par pulvérisation ou aérosol.

#### **ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **MODE D'EMPLOI**

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

### **PAPETERIES ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉ DES PAPETERIES**

Bulab 6191 Microbicide Liquide doit être ajouté au système de fabrication du papier à un endroit propice pour un mélange uniforme comme les bâches d'alimentation, les piles raffineuses, la pompe du cuvier des cassés, les réservoirs ramasse-pâte ou les cuiviers d'eaux blanches.

**Traitement initial:** Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter le Bulab 6191 Microbicide Liquide à raison de 0,8 à 5,0 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche), à titre de dose massive. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle. Les systèmes fortement contaminés doivent être débouillis avant le début du traitement.

**Dose subséquente:** Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter au besoin, à titre de dose massive, le Bulab 6191 Microbicide Liquide à raison de 0,5 à 3,3 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche) pour maintenir le contrôle.

### **PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON**

Ajouter de 0,33 à 2,0 g de Bulab 6191 Microbicide Liquide par kg de poudre sèche pour atteindre une concentration de 333 à 2 000 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée.

### **ENDUITS À BASE D'EAU**

Note: Pour utilisation dans les enduits en contact avec des produits non alimentaires seulement. Ajouter de 0,33 à 2,0 g de Bulab 6191 Microbicide Liquide de poudre sèche pour atteindre une concentration de 333 à 2 000 ppm du produit (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée. Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.

### **LAVEURS D'AIR ET SYSTÈMES INDUSTRIELS D'ÉPURATION/SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT PAR RECIRCULATION ET SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS**

Ce produit ne peut être utilisé que dans les laveurs d'air industriels et les systèmes de lavage industriel qui sont équipés d'un éliminateur de gouttelettes. Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être ajouté au système de traitement des eaux, aux taux d'application indiqués ci-dessous, à un endroit où le mélange est uniforme, comme dans la zone du bassin. On peut effectuer l'application par intermittence (DOSE ``bouchon``) ou en continu. Lorsque les systèmes sont fortement encrassés, on peut utiliser le Bulab 6191 Microbicide Liquide comme traitement choc.

Dans ces conditions, il faut interrompre toute purge sous pression pour une période allant jusqu'à 24 heures ou plus. Le Bulab 6191 Microbicide Liquide peut être utilisé dans les systèmes industriels d'eaux de procédé contenant des cellules filtrantes à haute efficacité et des membranes d'osmose inverse non médicales (là où la compatibilité est homologuée par le fabricant de la membrane) et dans des systèmes de distribution connexes.

#### **MÉTHODE INTERMITTENTE (DOSE ``BOUCHON``):**

**Dose initiale:** Lorsque le système est sensiblement pollué, ajouter le Bulab 6191 Microbicide Liquide à raison de 333 à 1 300 ppm de produit, ou 333 à 1,3 L par 1 000 litres d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

**Dose subséquente:** Pour maintenir ce niveau de traitement dans le système, débiter l'écoulement continu de Bulab 6191 Microbicide Liquide à raison de 50 à 333 ppm, ou 50 mL à 333 mL par 1 000 litres d'eau dans le système. Les systèmes fortement pollués doivent être nettoyés avant le début du traitement.

#### **MÉTHODE EN ÉCOULEMENT CONTINU:**

**Dose initiale:** Lorsque le système est visiblement pollué, ajouter Bulab 6191 Microbicide Liquide à raison de 333 à 1 300 ppm de produit, ou 333 à 1,3 L par 1 000 litres d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

**Dose ultérieure:** Pour maintenir ce niveau de traitement dans le système, débiter l'écoulement continu de Bulab 6191 Microbicide Liquide à raison de 50 à 333 ppm ou 50 à 333 mL par 1 000 litres d'eau par jour dans le système.

Les systèmes fortement pollués doivent être nettoyés avant le début du traitement.

#### **LES SYSTÈMES D'EAU DE SERVICE ET LES SYSTÈMES AUXILIAIRES**

Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être utilisé aux mêmes doses et de la manière que celle décrite ci-haut. Il devrait être ajouté au système à un endroit qui permettra un mélange uniforme dans tout le système.

#### **LES SYSTÈMES CALOPORTEUR**

(Condenseurs évaporatifs, systèmes d'eau douce des laiteries, stérilisateurs hydrostatiques et autoclaves, pasteurisateurs et réchauffeurs)

Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être utilisé aux mêmes doses et de la manière que celles décrites ci-haut. Il devrait être ajouté au système à un endroit qui permettra un mélange uniforme comme la zone du bassin, le bac de décantation ou autre réservoir ou zone de collecte à partir desquels l'eau traitée circulera uniformément dans tout le système.

#### **LES SYSTÈMES INDUSTRIELS D'EAUX USÉES**

(Systèmes d'eaux usées, boues d'épuration et réservoirs de rétention des eaux usées)

Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être au système d'eaux usées ou aux boues à un endroit propice à un mélange uniforme comme le digesteur. Ajouter de 1,5 à 7,5 litres (de 1 500 à 7 500 ppm) de Bulab 6191 Microbicide Liquide par 1 000 litres d'eaux usées ou de boues.

#### **EAUX DE CRUE**

Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme.

**Dose initiale:** Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter de 330 à 16 670 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide dans le système (de 0,3 litre à 16,6 litres de produit par 1 000 litres d'eau de crue). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

**Dose suivante:** Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter de 67 à 16 670 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide (de 0,06 litre à 16,6 litres de produit par 1 000 litres d'eau de crue) une fois par semaine ou au besoin pour maintenir le contrôle.

## **BOUES DE FORAGE, COMPLÉTION DE FORAGE ET FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT**

Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme comme dans le bassin à boue de circulation.

**Dose initiale:** Ajouter de 170 à 3 330 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide (de 2,5 à 50 litres de produit par 100 barils de fluide) à un fluide nouvellement préparé, selon la sévérité de la contamination.

**Dosage d'entretien:** Maintenir une concentration de 170 à 3 330 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide en ajoutant de 2,5 à 50 litres de Bulab 6191 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide additionnel, ou au besoin, selon la sévérité de la contamination.

## **FLUIDES DE PACKER**

Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être ajouté au fluide à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Ajouter de 170 à 2 000 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide (de 2,5 à 31,4 litres de Bulab 6191 Microbicide Liquide par 100 barils de fluide) dans le fluide nouvellement préparé, selon la sévérité de la contamination. Sceller le fluide pour obturation traité dans le mur entre le tubage et la colonne de production.

## **PIPELINES ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ**

Bulab 6191 Microbicide Liquide devrait être ajouté à une ligne de production ou de transmission de gaz par injection directe. S'assurer que le Bulab 6191 Microbicide Liquide est distribué de façon maximale sur toute la surface interne du pipeline en ajoutant une quantité de biocide qui sera éventuellement évacuée à l'autre bout du pipeline. Les critères pour le succès du traitement sont la réduction de la numération bactérienne et/ou le taux de corrosion. Pour faciliter l'application, on peut diluer le Bulab 6191 Microbicide Liquide avec un solvant approprié immédiatement avant de procéder. La concentration du solvant ne devrait pas être au-dessous de 1 670 à 16 670 ppm. Des injections au système devraient être faites sur une base hebdomadaire, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

## **PUITS ET SYSTÈMES DE STOCKAGE DE GAZ**

La quantité de Bulab 6191 Microbicide Liquide injectée dans différents puits d'injection devrait être telle qu'une concentration de 1 670 à 16 670 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide sera présente une fois diluée dans l'eau présente dans la formation. L'injection devrait avoir lieu avant que le gaz soit injecté (pendant l'été). Des injections devraient être répétées annuellement, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les condensats devraient être traités avec une quantité suffisante de Bulab 6191 Microbicide Liquide pour produire une concentration de 670 à 6 670 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide une fois dilués par l'eau présente dans le condensat. Des injections devraient être répétées annuellement, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

**ESSAI-HYDRAULIQUE :**

L'eau utilisée pour les essais hydrauliques des pipelines ou des réservoirs devrait contenir de 330 à 13 330 ppm de Bulab 6191 Microbicide Liquide (de 0,3 à 13,3 litres de Bulab 6191 Microbicide Liquide par 1 000 litres d'eau), selon la qualité de l'eau et la durée de temps que l'équipement demeurera au repos.

**RAMONAGE et RACLAGE DES PIPELINES**

Ajouter Bulab 6191 Microbicide Liquide à un bouchon d'eau juste après le racleur (idéalement ce volume d'eau peut être gardé à un minimum et être contenu entre le racleur et le piston arrière). Ajouter suffisamment de le Bulab 6191 Microbicide Liquide pour obtenir une concentration de 0,3 à 3,3% (de 0,3 à 3,3 litre de Bulab 6191 Microbicide Liquide par 100 litres d'eau), selon la longueur du pipeline et la sévérité de l'encrassement biologique.